



Envoyé en préfecture le 21/01/2025  
Reçu en préfecture le 21/01/2025  
Publié le 22 JAN. 2025  
ID : 007-210703195-20250120-DELIB2025\_012-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION  
20/01/2025

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 3  
Votants : 26

Pour : 23  
Abstention :  
Oppositions : 3

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du quatorze janvier 2025 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Laville), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Excusés (2) : Mme Gaillard, M. Gleyze.

Absente (1) : Mme Keskin.

Secrétaire : Mme Mazellier

### Objet : Document d'orientation en faveur du développement des mobilités douces et durables

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu l'article L.101-2 3° du code de l'urbanisme relatif à l'action des collectivités publiques tenant compte des objectifs de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

Considérant la mise en service prochaine de la déviation du Teil par la RN 102 de nature à apaiser la circulation en centre-ville et l'opportunité pour la commune que constituent les projets de reconstruction et de rénovation urbaine pour repenser les modes de déplacements urbains au sein de son territoire ;

Considérant qu'il relève de la responsabilité de chacun de contribuer aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique, de préservation de l'environnement, de sécurité dans l'espace public et de santé publique et que les transports quotidiens constituent l'un des secteurs à enjeux pour lequel la collectivité a un rôle à jouer ;

Considérant que la commune de Le Teil et la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron souhaitent s'inscrire de concert dans une politique volontariste en matière de transports alternatifs à la voiture en développant l'offre de transport collectif et les mobilités douces ;

Considérant que la commune de Le Teil est un des 21 lauréats Auvergne Rhône Alpin du programme AVELO 3 financé par l'ADEME ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le document d'orientation en faveur des mobilités tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Noëlle MAZELLIER

## DOCUMENT D'ORIENTATION DE LA VILLE DU TEIL EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JANVIER 2025**

COMMUNE LE TEIL



## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b> .....	3
<b>1) Les enjeux</b> .....	3
a) Vers une mobilité soutenable, en cohérence avec les enjeux climatiques .....	3
b) Vers une mobilité qui se préoccupe des enjeux de santé publique .....	4
c) Vers une mobilité solidaire, qui s’empare des enjeux de qualité de vie .....	5
<b>2) Une politique volontariste en termes d’aménagements en sécurisant les déplacements</b> .....	8
a) Un nouveau plan de circulation multimodale .....	8
i. <b>La cohabitation des différents modes de transport améliorée</b> .....	8
ii. <b>Des aménagements pour développer la piétonisation et la sécurité à vélo</b> .....	8
b) Un réseau cyclable qui se tourne vers l’extérieur.....	10
<b>3) Des services confortés</b> .....	11
a) Une ville reliée aux réseaux de bus et de train.....	11
i. <b>L’offre existante de transports collectifs en bus étoffée</b> .....	11
ii. <b>Le train, une possibilité depuis la gare de Montélimar et une discussion en cours pour la réouverture de la rive droite du Rhône</b> .....	11
b) Des navettes pour les déplacements du quotidien dans et vers le Teil.....	12
c) Les usages partagés de la voiture, des alternatives à l’autosolisme pour faire des économies de déplacement.....	13
i. <b>Karos, une application pour le covoiturage lancée sur le territoire de la Communauté de communes</b> .....	13
ii. <b>L’autopartage, une nouvelle façon de concevoir ses déplacements en voiture</b> ..	14
d) Des véhicules innovants au Teil.....	15
<b>4) Des changements de pratiques démultipliés pour développer les mobilités actives et les modes de transports responsables</b> .....	17
a) Transport scolaire à vélo depuis un quartier « prioritaire », la poursuite d’une expérimentation réussie .....	17
b) Une Maison du vélo pour encourager à la pratique cycliste et développer le cyclotourisme .....	18
c) L’école, ambassadrice du vélo auprès de la jeune génération : « Savoir Rouler à vélo » .....	20
d) Le vélo comme outil d’émancipation : « Tous en selle » et « Vélo-égaux » .....	20
e) Une politique conduite en concertation avec les habitants et habitantes.....	21

- i. La mise en place d'un interlocuteur citoyen : le comité des usagers de la bicyclette... 21
- ii. **Encouragement des agents de la commune, commerçants, entreprises et habitants**..... 22
- 5) **Communication et événements**..... 22
  - a) Diffusion de l'information : les différents canaux de communication..... 22
  - b) Le vélo au cœur de l'animation locale.....23
- 6) **Les aides à disposition pour s'équiper**..... 24



## INTRODUCTION

À la suite du séisme de 2019, la ville s'est dotée d'un plan guide traitant de l'organisation urbaine, de l'habitat, des commerces et de la mobilité. Le Teil a fait de cette catastrophe naturelle une opportunité pour se transformer et se développer en adéquation avec les priorités sociales et environnementales. En parallèle, l'ouverture du contournement du Teil à la circulation fin janvier 2025, rendra la circulation plus apaisée, réduira le trafic poids lourd, et permettra d'éloigner du centre-ville les voies principales de transit, démultipliant les opportunités de développement des mobilités douces et actives.

Rédigé en 2024, ce plan de développement des mobilités se projette sur dix ans et les actions et aménagements s'inscrivent dans une démarche expérimentale en préfiguration et en parallèle d'une politique communautaire des mobilités. La réalisation de ces aménagements est étalée dans le long terme. Et les prévisions de dates sont à titre indicatif et sujettes à modification.

## 1) LES ENJEUX

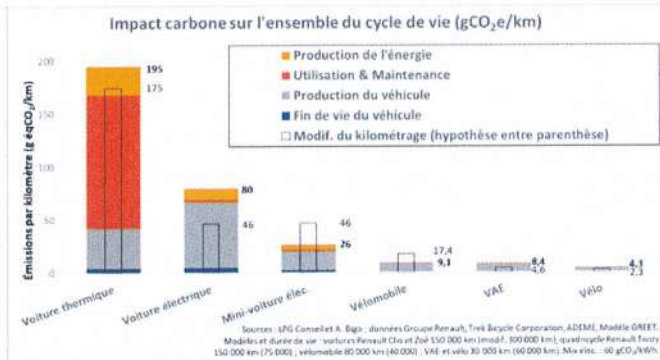
### A) VERS UNE MOBILITE SOUTENABLE, EN COHERENCE AVEC LES ENJEUX CLIMATIQUES

Les effets du changement climatique touchent chacune et chacun d'entre nous au quotidien : canicules estivales, incendies, catastrophes naturelles, sécheresses des récoltes, inondations de villages côtiers se multiplient.

La COP21 prévoit la limitation à 1,5°C du réchauffement de la planète. Les scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) appellent à un changement massif et immédiat des modes de vie et de déplacement, sans lequel la hausse de 1,5°C sera largement dépassée et les conséquences insurmontables.

Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer. C'est pourquoi, la Commune du Teil s'est emparée de ce sujet depuis plusieurs années en proposant des mesures concrètes pour faciliter les changements de pratiques et la prise de conscience écologique. Les Teillois ont un pouvoir d'agir dont certains se saisissent déjà. Il est nécessaire d'aller encore plus loin et les accompagnant à se saisir de ce sujet.

## B) VERS UNE MOBILITE QUI SE PREOCCUPE DES ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE



Graphique montrant les différences d'impact carbone selon plusieurs types de véhicules (voiture thermique, voiture électrique, vélo, etc.). Pour chacune des étapes de son cycle de vie, c'est le vélo qui est en tête en termes d'impact environnemental.

### La mobilité douce, qu'est-ce que c'est ?

Les mobilités douces, ou modes de transport doux ou sobres, peuvent désigner soit les déplacements non carbonés, soit les déplacements très faiblement carbonés, et dans tous les cas ceux qui émettent moins de gaz à effet de serre que l'usage de véhicules motorisés individuels. Exemples de transport doux : la marche, le vélo avec ou sans assistance électrique, la trottinette électrique ou non, etc.

Notre santé est, elle aussi, affectée par nos pratiques de mobilité. Les pollutions atmosphériques émises par les transports tuent entre 47 000 et 100 000 personnes de façon prématurée par an en France<sup>1</sup>.

Les transports (de personnes et de marchandises) constituent le premier secteur polluant en France avec 31% de l'émission de gaz à effet de serre<sup>2</sup>.

Il est nécessaire d'accélérer l'évolution de nos modes de vie, le développement des mobilités actives (vélo, marche, etc.) et des transports en commun afin d'endiguer la crise climatique et atteindre la neutralité carbone. Les grandes villes sont de plus en plus exposées à la pollution de l'air.

Le but n'est pas d'attendre que Le Teil atteigne l'alerte à la pollution à des niveaux similaires à ceux de Paris ou Lyon mais d'enclencher un changement sans attendre<sup>3</sup>. Airparif, l'observatoire de la qualité de l'air en région Ile-de-France, met en avant que « l'exposition chronique contribue à augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires. Les effets sur la santé sont dépendants de la taille des particules.

Selon leur taille, elles peuvent impacter à long terme la santé cardiovasculaire et peuvent altérer la santé neurologique (performances cognitives) et la santé périnatale. Par ailleurs, il a été constaté une réduction de 30% de la mortalité prématurée liée à la pratique régulière d'une mobilité active<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'air, septembre 2021

<sup>2</sup> Rapport du Haut Conseil pour le Climat « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation », 2021

<sup>3</sup> Il s'agit ici de la pollution de l'air aux particules fines comme les particules PM 2,5, issues du phénomènes de combustion (trafic routier, chantiers, industries et chauffage au bois)

<sup>4</sup> Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, 2017.

## C) VERS UNE MOBILITE SOLIDAIRE, QUI AMELIORE LA QUALITE DE VIE

Les mobilités douces constituent une chance pour vivre la ville au quotidien. La Commune joue d'ailleurs un rôle proactif pour développer la pratique des mobilités douces par les habitants.

Le Teil a à cœur d'assurer l'équité des opportunités et services de mobilité sur l'ensemble du territoire<sup>5</sup>, que l'on habite dans un quartier dit « prioritaire » (appelé aussi QPV, pour Quartier Politique de la Ville) ou non. Les disparités socioéconomiques qui existent dans les QPV par rapport au reste de la ville sont importantes (cf Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 pour en savoir plus sur les caractéristiques des deux QPV du Teil).

Par ailleurs, les mobilités douces se veulent être une des solutions pour rétablir l'équilibre, augmenter les opportunités et lutter contre les inégalités. Les villes ont un rôle fondamental dans l'accompagnement des ménages pour abaisser les barrières financières et faciliter la pratique de nouveaux usages.

Le choix de déplacements et accès aux modes de transports ne sont pas épargnés par les disparités socioéconomiques. Les ménages les moins aisés font face à des inégalités. L'un des premiers obstacles qui touche davantage ces derniers est le coût des déplacements<sup>6</sup>. Il est constaté un plus fort recours aux transports collectifs et à la marche dans les QPV. La part modale de la marche est ainsi de 45,7 % dans les QPV contre 22% en dehors<sup>7</sup>. Ce premier chiffre est un exemple parmi d'autres.

---

<sup>5</sup> Idem

<sup>6</sup> Le Baromètre des mobilités du quotidien, 2020 – La fondation pour la nature de l'homme et Wimoov

<sup>7</sup> Ministère de la Transition Ecologique (2021), Enquête sur la mobilité des personnes (EMP) 2018-2019

## LES INEGALITES DANS LES DEPLACEMENT AU QUOTIDIEN



L'appropriation du vélo est un marqueur social important qui s'illustre par une surreprésentation des plus diplômés (supérieur à Bac +2) dont la part modale est presque quatre fois supérieure à celle des moins diplômés (Bac ou inférieur)

\_Marcher et pédaler : les pratiques des Français, 2021 – Ministère de la transition écologique.



La part modale du vélo dans les QPV est de 1.9% , contre 2.8% dans la France entière

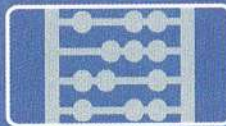
\_Ministère de la Transition Ecologique (2021), Enquête sur la mobilité des personnes (EMP) 2018-2019



La part des personnes habitant un QPV ne possédant pas le permis est de 2,25 à presque 3 fois supérieure comparée aux chiffres hors QPV selon la taille de la ville (même proportion pour la possession d'une voiture)



Si la possession d'une voiture individuelle peut améliorer la mobilité, il n'en reste pas moins beaucoup d'externalités négatives : un taux de dépenses contraintes important (assurance, entretien, énergie).



Les ménages les plus modestes (les 10% les plus modestes) consacrent 21% de leurs revenus disponibles aux transports, contre seulement 11% du revenu des ménages les plus aisés.



Coût d'usage d'une voiture 2416€ contre 279€ d'un vélo sur un an.

\_INSEE2017, Enquête budget des familles



1 personne sur 4 a refusé un travail ou une formation, faute de pouvoir s'y rendre.

\_Laboratoire de la mobilité inclusive 2016





**9 M sont en situation d'insécurité mobilité**

Source : adapté de Wirmouv / FNH (2022), Baromètre des mobilités du quotidien

« Il n'y a pas de passagers sur le vaisseau Terre.  
 Nous sommes tous des membres de l'équipage »  
 \_ Marshall McLuhan, philosophe canadien

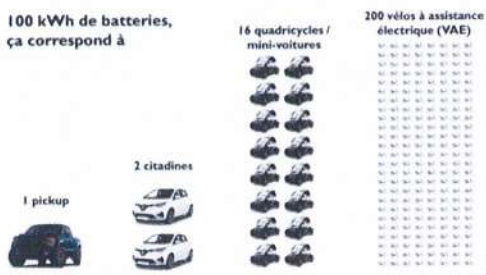
Face à ces trois enjeux majeurs, il semble plus que jamais nécessaire de se mobiliser à toutes les échelles et de constituer un réseau d'acteurs nombreux.

L'équipe municipale propose depuis plusieurs années une politique volontariste pour sensibiliser et trouver des solutions concrètes pour faciliter les déplacements tout en préservant la santé et la qualité de vie des habitants. L'accent mis sur le cadre de vie prend en compte les nuisances écologiques bien-sûr mais aussi sonores et de sécurité.

La Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron est aussi très impliquée pour proposer des modes de déplacement qui prennent en compte les enjeux modernes majeurs liés à la crise environnementale et climatique. Les clubs de cyclotourisme et les acteurs associatifs de la mobilité tel que ActiviTeil et Mobilité 07-26 et Prévention Maïf constituent un véritable écosystème local en faveur des mobilités douces.

Les déplacements effectués par des milliers de véhicules passant chaque jour au Teil sont une donnée majeure tant sur le plan du bruit, des embouteillages matinaux que de la problématique de sécurité liée à la cohabitation des différents usagers de la route. Les objectifs liés au développement des mobilités douces sont donc pluriels, à la fois environnementaux, de santé, économiques, de qualité de vie et d'inclusion.

Sur le plan opérationnel, il s'agit de réduire les déplacements quand cela est possible mais surtout de



La révolution des voitures électriques et le sujet des batteries électriques

modifier le mode de déplacement (passer de la voiture thermique à un mode de transport plus soutenable). Le potentiel de développement du vélo est considérable : 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture et 5% à vélo<sup>8</sup>. Concrètement, il s'agit d'apporter des solutions d'aménagement adaptées aux enjeux (bande cyclable, piste, bande dérasée, espaces partagés, navette etc.).

<sup>8</sup> INSEE, 2021. Données pour toute la France.

## 2) UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN TERMES D'AMENAGEMENTS EN SECURISANT LES DEPLACEMENTS

### A) UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION MULTIMODALE

#### I. LA COHABITATION DES DIFFERENTS MODES DE TRANSPORT AMELIOREE

La Commune a engagé une politique cyclable ambitieuse et a réalisé une étude ayant pour objectifs de rendre la ville plus cyclable et de la raccorder aux villages voisins. L'étude permet de repenser totalement le schéma de circulation. Les aménagements sont prévus pour plus d'un million d'euros et font partie d'un plan complémentaire au Plan des Mobilités Simplifié piloté par la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (CC ARC).

Ainsi, en parallèle de la question de la gestion du trafic motorisé, le plan a permis d'identifier un réseau d'ossature cyclable (voies existantes et à venir) vers les pôles générateurs de déplacements de la ville : établissements scolaires, commerces du centre-ville et zone commerciale. Les objectifs globaux de long-terme sont de diminuer de façon significative les émissions de CO<sub>2</sub>, tout en assurant à tous les usagers motorisés ou non un cadre sécurisé pour se déplacer. Il s'agit aussi de rééquilibrer les différents types de véhicules en encourageant les modes actifs tout en tenant compte de la nécessité de la voiture dans la vie quotidienne des Teillois.

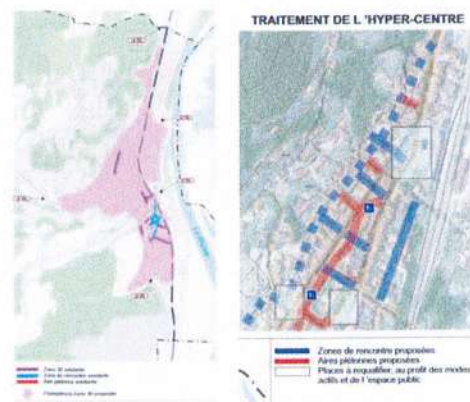
Grâce aux outils du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), la ville du Teil est soutenue et bénéficie de recommandations pour la mise en place d'une politique d'aménagement cyclable réussie et d'échange d'expériences sur les solutions locales adaptées au profil du territoire.

#### II. DES AMENAGEMENTS POUR DEVELOPPER LA PIETONISATION ET LA SECURITE A VELO

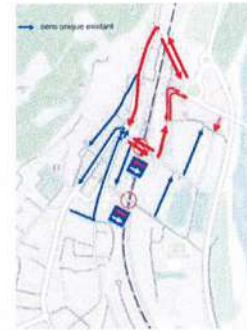
Un des facteurs majeurs qui permet le développement des déplacements à vélo est la sécurité de la voirie, plus particulièrement dans les zones péri-urbaines ou rurales qui présentent des conditions de sécurité difficiles et de ce fait inhibent la pratique au quotidien.

Les éléments phares qui pourraient restructurer la circulation :

- La zone limitée à 30km/h étendue à toute l'agglomération (du quartier du Teillaret en passant par Mélas, le centre-ville et Saint Augustin jusqu'au quartier de la Violette) ;
- Des pictogrammes vélos ainsi qu'une signalétique globale améliorée (chevrons, etc.) sur les sols des routes ;
- Certains trottoirs rénovés ;

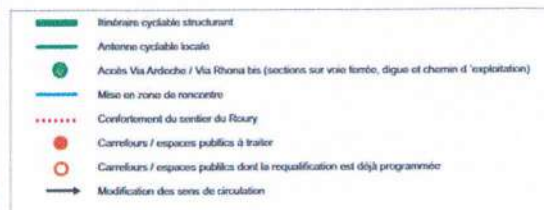


- Des zones de rencontres et des aires piétonnes créées, notamment dans l'hyper centre entre l'avenue Olivier de Serres et la rue Kléber, ainsi que dans le quartier du Frayol et à Mélas, et aussi La Violette Ouest ;
- La remise en valeur du sentier du Roury qui traverse le centre-ville du Nord au Sud, jusqu'alors faiblement emprunté, comme liaison piétonne structurante pour une meilleure utilisation ;
- Un double sens de circulation pour la section ouest de la rue du 11 Novembre (passage inférieur en alternat) ;
- Aménagement de la rue Louis Lacrotte avec liaison voie verte (Le Teil / Rochemaure) avec une réflexion sur la circulation dans cette rue ;
- Déploiement de 20 emplacements de stationnement vélo de type arceau et stationnements vélo plus sécurisés, de type boxe.



De plus, la connexion à vélo du Teil à Montélimar est un sujet important pour les Teillois et Teilloises qui travaillent à Montélimar ou y ont des activités culturelles et sportives. La commune est engagée sur cette question et travaille sur le sujet dans le cadre du SCOT, l'échelle territoriale qui en a la compétence, pour trouver une solution sécurisante et pérenne.

Les aménagements comme les aires piétonnes ont comme objectif d'encourager les riverains à effectuer leurs déplacements de proximité et du quotidien à pieds en améliorant la sécurité des piétons.



Par ailleurs, la commune est aussi équipée pour accueillir les voitures électriques. Elle compte six prises (soit trois bornes) de recharge de véhicules électriques (deux prises place Pierre Séward à côté de l'office du tourisme, deux prises place du cimetière et deux prises sur le parking du magasin Intermarché).



Carte des départements où des bornes du réseau eBorn sont présentes.

Les deux bornes (ie quatre prises) présentes dans le centre-ville font partie du réseau eBorn (réseau interdépartemental allant de l'Allier au Var en passant par la Haute Savoie) et fournissent une puissance normale (22 kW).

Cela permet aux utilisateurs d'avoir accès aux 111 bornes présentes sur tout le réseau avec un badge unique.


Pour plus d'information : <https://www.eborn.fr/>

## B) UN RESEAU CYCLABLE QUI SE TOURNE VERS L'EXTERIEUR

L'objectif est d'aller vers un réseau cyclable continu et hiérarchisé. Les cyclistes qui souhaitent s'aventurer hors du Teil disposeront de plusieurs options pour rejoindre les communes environnantes. Des aménagements sont prévus pour relier Le Teil à la Via Rhôna et au Sud Ardèche par la Via Ardèche.



Il y aura donc une connexion cyclable entre

Le Teil et Rochemaure (calendrier prévisionnel : fin 2026), et entre Le Teil  à Alba-la-Romaine, jusqu'à Vogüé pour rejoindre les portions de la Via Ardèche déjà aménagée (calendrier prévisionnel : fin 2025).



À long-terme, il s'agira de développer une nouvelle forme de tourisme en accueillant dans la ville un public adepte de cyclotourisme.

Le but sera d'attirer les personnes qui font des randonnées à vélo à la journée ou à la semaine pour quelques minutes (remplissage de leur bouteille d'eau, achat d'encas, regonflage des pneus, etc.) ou dans le cadre d'une pause de quelques heures (déjeuner, repos par exemple) grâce à l'offre de commerces de proximité (boulangeries, superettes, bars, etc.), et de services (Maison du vélo<sup>9</sup>, parc Laparel).

Carte de la Via Ardèche. Pointillés violets : projet de connexion avec Alba-La Romaine. Pointillés roses : projet de connexion avec Rochemaure.

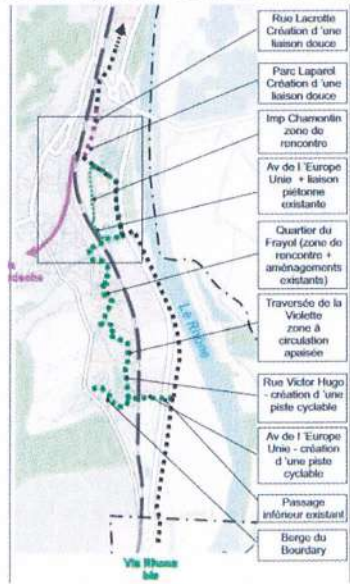
La Via Ardèche sera donc reliée à la ViaRhôna au niveau de la passerelle himalayenne de Rochemaure,

Vers le développement de la « culture vélo » au Teil



puis à Châteauneuf-du-Rhône grâce à une portion aménagée par la communauté de communes DRAGA (à laquelle Le Teil devrait aussi être raccordée). Le Teil sera reliée à Viviers par la Via Ardèche.

L'office de tourisme situé au Teil sera labelisé pour l'accueil des cyclistes en itinérance. Cette labélisation nationale atteste de la qualité d'accueil et se fait dans le cadre de la proximité de voies telles que les deux précédemment décrites. Concrètement, il s'agira de proposer aux cyclistes des informations, conseils, ainsi que des équipements (abri vélo sécurisé et mini kit de réparation).



Accès à la carte de la ViaRhona ici : <https://www.viarhona.com/itineraire>

Accès à la carte de la Via Ardèche ici : <https://www.gorges-ardeche-pontdarc.fr/content/uploads/2024/07/depliant-ViaArdeche-V%C2%B0-500x200mm-2024-light.pdf>

<sup>9</sup> Projet de Maison du vélo prévu pour fin 2025

**Les ponts reliant Le Teil à Montélimar, des infrastructures à sécuriser pour que tous les types d'usagers puissent cohabiter**

Par ailleurs, la commune réaffirme l'importance des connexions en déplacements doux avec Montélimar aux vues des flux de populations concernées et de la typologie des routes. Il est indispensable de sécuriser les passages des deux ponts (pont du canal et pont du Rhône) pour les piétons et les vélos. La commune s'engage, notamment via les études du SCOT, à solliciter les études de faisabilité nécessaires pour rendre possible la circulation en mode doux.

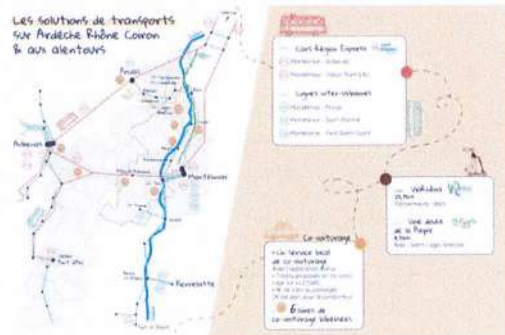
### 3) DES SERVICES CONFORTES

#### A) UNE VILLE RELIEE AUX RESEAUX DE BUS ET DE TRAIN

##### I. L'OFFRE EXISTANTE DE TRANSPORTS COLLECTIFS EN BUS ETOFFEE

Plusieurs lignes de bus desservent le Teil :

- La ligne E19, financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), qui relie Saint-Thomé à Montélimar et qui offre sept arrêts au Teil (cinq rotations par jour pendant la semaine).
- La ligne X74, proposée par la Région AURA, qui relie les Vans à la gare TGV de Valence en passant par Aubenas et qui propose un arrêt au Teil (19 rotations par jour pendant la semaine).
- La ligne E18 proposée par la Région AURA qui relie Privas à Montélimar et qui offre deux arrêts au Teil (dix rotations par jour pendant la semaine et deux rotations supplémentaires du lundi au vendredi (l'une vers 9h00 et l'autre vers 16h00) seront ajoutées à partir de 2025).
- La ligne scolaire E88, proposée par la Région AURA, qui relie Privas à Montélimar et dépose les collégiens et lycéens devant les établissements teillois (trois rotations par jour d'école).



Des services sont déjà disponibles pour se déplacer sur la CC ARC et aux alentours.  
 Carte des différents transports possibles dans la CC ARC dont les bus.

Un arrêt de bus au rond-point de la Sablière ainsi qu'une aire de covoiturage seront aménagés dès 2025 pour désengorger le centre-ville et participer à la diminution de l'autosolisme.

Un site centralise tous les moyens de transport régionaux, départementaux et locaux avec les horaires : <https://oura.com/>

##### II. LE TRAIN, UNE POSSIBILITE DEPUIS LA GARE DE MONTELMAR ET UNE DISCUSSION EN COURS POUR LA REOUVERTURE DE LA RIVE DROITE DU RHONE



Les Teillois et Teilloises peuvent prendre le train depuis la gare de Montélimar (accessible par les bus) et se déplacer jusqu'à Lyon en 1h35, à Paris en 3h00 et à Marseille en 2h00.

La lutte pour prendre le train au Teil continue malgré de nombreuses déceptions. Un protocole signé en 2008 portait l'espoir de réouvertures des gares sur la rive droite du Rhône dont celle du Teil. Des trains

TER traversent aujourd'hui le Teil cinq fois par jour depuis Nîmes et Avignon mais il n'y a pas possibilité de les emprunter.

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et d'autres acteurs œuvrent pour la réouverture de la gare du Teil. Le Collectif des Usagers des transports Publics en Sud-Ardèche (CUTPSA) se mobilise depuis le début des années 2010. Ce collectif porte les intérêts des citoyens et associations attachés à l'existence de transports publics de qualité dans le Sud Ardèche.

Des discussions sont en cours entre les deux régions concernées (Occitanie et Auvergne Rhône Alpes) et la SNCF pour un projet de réouverture. Il y a une proposition de réouverture de la gare dès 2026 pour monter dans les trains venant de Nîmes et qui iront jusqu'à Romans sur Isère.

**RÉOUVERTURE DE LA RIVE DROITE DU RHÔNE AUX VOYAGEURS**



**UNE NECESSITE POUR LES ARDÉCHOIS**

**B) DES NAVETTES POUR LES DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN DANS ET VERS LE TEIL**

Depuis le 06 janvier 2025, la desserte de transports en commun se développe davantage. Le Teil est désormais l'un des nœuds modaux de M'ARC, la nouvelle navette intercommunale gratuite qui relie les villages du cœur de l'Ardèche au bassin de Montélimar.



Il s'agit d'une expérimentation pendant deux ans de quatre lignes régulières dans les zones pas ou peu desservies, services tournés vers les besoins des habitants du territoire.

Elle a un fonctionnement en début et fin de journée pour un usage domicile-travail et des correspondances avec les lignes régionales E18 et X74. Il y a aussi un service en journée pour un service de proximité (d'accès aux services publics, lieux de vie, commerces, maisons médicales...). Un des principes du dispositif est la gratuité.

Proposé cinq jours sur sept, il dessert plusieurs arrêts au Teil, passant par les quartiers de La Violette, Mélas, la Sablière et la zone commerciale Nord pour le trajet « domicile-travail » (les arrêts sont Langevin, le TiLT, centre d'incendie, Mairie, place Pierre Séward, zone commerciale Nord, mais aussi la Sablière, Mélas et l'Espace Aden).

Pour les trajets « proximité », six arrêts sont desservis au Teil (Le Teillaret, Mairie et zone commerciale Nord, mais aussi Mélas, Espace Aden et la place Pierre Séward). Ces navettes électriques disposent de 20 places à leurs bords. Plus d'information sur la grille d'horaires sur le site internet de la communauté de communes, de la Commune et sur les panneaux d'information des arrêts de la navette.

Un second service de navette gratuite est déjà proposé par la Communauté de Communes tous les

**Navette du marché**  
 LES JEUDIS MATIN **GRATUIT**

Circuit	Arrêt	08:00	08:30	09:00	09:30
Circuit 1	Place Pierre Séward / Espace Aden	08:00	08:30	09:00	09:30
	La Sablière / Centre-ville	08:00	08:30	09:00	09:30
	Place Paul Laguerre / Zone commerciale Nord	08:00	08:30	09:00	09:30
	Place Pierre Séward / Espace Aden	08:00	08:30	09:00	09:30
Circuit 2	Place Pierre Séward / Espace Aden	08:00	08:30	09:00	09:30
	La Sablière / Centre-ville	08:00	08:30	09:00	09:30
	Place Paul Laguerre / Zone commerciale Nord	08:00	08:30	09:00	09:30
	Place Pierre Séward / Espace Aden	08:00	08:30	09:00	09:30

jeudis matin pour aller au marché/en centre-ville. Le service se fait entre 8h et 12h et 2 circuits sont proposés : le premier entre La Violette et la place

**Tous les mardis matins 8h - 12h**

Arrêt	08:00	08:30	09:00
Centre-ville	08:00	08:30	09:00
La Sablière	08:00	08:30	09:00
La Violette	08:00	08:30	09:00
Place Pierre Séward	08:00	08:30	09:00

**Gratuite Solidaire**

Sémard et le second entre le quartier de la Sablière et la place Pierre Sémard.

De même pour la navette proposée par l'entreprise d'insertion REBOND et financée par le Groupe Intermarché. Gratuite, elle aussi, elle est en fonction tous les mardis matin entre La Violette et Intermarché de 8h à 12h devant Le TILT (ancienne école primaire de La Violette).

Lien vers les informations sur tous les services Mobilité développés par la CC ARC [ici](#).

## C) LES USAGES PARTAGES DE LA VOITURE, DES ALTERNATIVES A L'AUTOSOLISME POUR FAIRE DES ECONOMIES DE DEPLACEMENT

### I. KAROS, UNE APPLICATION POUR LE COVOITURAGE LANCEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis novembre 2023, la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron propose, grâce à l'entreprise Karos, un service de covoiturage local pour les déplacements courts via l'application dédiée du même nom, Karos. Le but est principalement de proposer un mode de déplacement entre le domicile et le travail. Il est aussi de proposer d'autres trajets courts tels que celui entre les activités sportives ou culturelles et le domicile.



Le fonctionnement économique est simple et peu coûteux : 1€ de coût au passager et 2€ de gain pour le ou la conducteurs(trices) quel que soit le trajet<sup>10</sup>. Au-delà de 30 km, chaque kilomètre coûtera 10 centimes au passager ou à la passagère. Grâce à des subventions (Fonds Vert et communauté de communes) et à la facilité d'utilisation de l'application, la communauté de communes espère développer le covoiturage, notamment autour des bassins d'emploi importants, comme la centrale nucléaire de Cruas.

Le but est de réduire le trafic routier et de limiter les problématique de manque de places de parking qui peut exister. 88% des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle dans la CC ARC<sup>11</sup>. Il existe aujourd'hui 10 aires de covoiturage labélisées sur le territoire de CC ARC. Une prime covoiturage de 100 € est disponible pour les conducteurs(trices) ayant effectué 10 trajets avec l'application Karos.

<sup>10</sup> La communauté de communes Ardèche Rhône Coiron prend en charge l'euro restant

<sup>11</sup> Données 2023 de la communauté de la communes Ardèche Rhône Coiron

La mobilité de demain se caractérise par un besoin nouveau, celui d'anticiper ses déplacements. La vision majoritaire jusqu'alors de la mobilité était celle de la voiture individuelle comme la meilleure option, la plus pratique, la plus immédiate dans la possibilité de se déplacer et la plus personnalisée.



Pour tout trajet de 2 à 30 km, chaque passager paiera 1€ et le conducteur percevra 2€ par passager\* transporté (tarification supplémentaire pour les trajets de 31 à 50 km). C'est simple, tout se fait automatiquement par l'application Karos.

Ce confort acquis progressivement depuis plusieurs décennies n'est pas à supprimer totalement mais bien à mettre en balance avec les enjeux environnementaux. Il s'agit moins de perdre un privilège que de modifier certains éléments dans nos déplacements, comme partir à des horaires fixes (en covoiturage, en bus etc) ou devoir marcher quelques minutes entre le point de dépôt du et son travail.

Lien vers l'application : [www.karos.fr](http://www.karos.fr)

## II. L'AUTOPARTAGE, UNE NOUVELLE FAÇON DE CONCEVOIR SES DEPLACEMENTS EN VOITURE

L'autopartage consiste à utiliser ponctuellement une voiture sans en être propriétaire, par le biais de véhicules partagés.

L'autopartage se présente sous plusieurs formats et apparait comme une alternative réaliste à l'achat d'un véhicule personnel.

Des réunions d'information et d'échanges sont organisées depuis le début de l'année 2024 et jusqu'en 2026.

**L'autopartage, plusieurs formats**

- L'autopartage entre particuliers:** Des véhicules disponibles à l'usage ponctuel, réservés en ligne.
- L'autopartage en boucle:** Des voitures en accès libre service (24h/24) avec ou sans abonnement, grâce à un réseau de stations. La durée est précisée en réservation. Départ point A - Retour point A.
- L'autopartage en trace directe:** Des voitures en accès libre service (24h/24) avec ou sans abonnement, grâce à un réseau de stations sans réservation en amont ni durée définie. Départ point A - Retour point B.
- La location entre particuliers:** La possibilité de louer sa voiture en location via plateformes dédiées (et around town...)

*Il existe plusieurs formats d'autopartage selon les publics et selon les possibilités.*

Les groupes émergents pourront être accompagnés par l'association ALEC 07 dans le cadre du programme TIMS. Aucune communauté ou système d'autopartage n'existe au Teil à l'heure actuelle.

Les personnes souhaitant monter un groupe peuvent contacter l'association ALEC 07 via le site : <https://www.alec07.org/>

Pour voir où se situent les groupes existants : [Groupes autopartage 07 26 - uMap \(openstreetmap.fr\)](https://www.openstreetmap.org/)



## D) DES VEHICULES INNOVANTS AU TEIL



Quels sont les enjeux industriels et économiques pour la société des VÉLI ?  
 (Résumé graphique réalisé par Caroline FAYSSÉ de KAO COM)

Qu'est-ce qu'un VÉLI ?  
 (Résumé graphique réalisé par Caroline FAYSSÉ de KAO COM)

La commune du Teil a été retenue par la « Fabrique des Mobilités » pour être territoire d'expérimentation de véhicules innovants. Il existe un spectre divers des véhicules dits intermédiaires légers, allant du vélo à assistance électrique à la voiturette électrique.

Les véhicules sont mis à disposition des habitants et des associations. Cette convention permet à la Commune d'utiliser plusieurs véhicules appartenant à la catégorie des véhicules intermédiaires légers, allant du vélo semi-couché avec toit à assistance électrique (Urbaner), en passant par des voiturettes électriques pouvant se déplacer à 90 km/h. Les deux vélos « Urbaner » sont en prêt de moyenne durée (deux mois maximum) auprès d'habitants du territoire intéressés.

D'autres véhicules innovants vont être expérimentés, comme c'est le cas pour le « Cycloespace », un vélo avec panneau solaire pour 4 personnes. Un appel à manifestations d'intérêt va être lancé et toute personne ou association intéressée par les sujets sur des modes de vie valorisant les choix environnementaux et sociétaux, notamment dans le domaine des déplacements doux, souhaitant expérimenter gratuitement l'un des véhicules, est invitée à contacter la mairie. Plus d'informations sur les expérimentations et véhicules innovants sur le site de la [Fabrique des Mobilités](#).



Les quatre modèles de véhicules intermédiaires qui circulent au Teil : (dans l'ordre d'alignement) la Biro, l'Urbaner, la Weez et le Cycloespace, en dessous.

Vélo couché Lacka	Trino Ise Adventure	Handicyle Hase	Vélo poussoir Dollbari	Vélo pour fauteuil roulant Bauer
Tricycle pedulaire Longeulle	Vélo-mobilité Vélocar type H (Mochet)	Vélo-mobilité Fiskar	Vélo-mobilité Gaudi	Vélo-mobilité Mitar SL MK7
Vélo-viture Veamo	Vélo-viture Podride	Vélo-viture Molybde	Vélo-viture Tricyon	Micro-viture EV4
Quadricycle protégé EPL (see 21/09/2023)	Tricycle protégé Velocepeda (Leroux)	Vétolettte Am (L. Stroett)	Vétolettte City Pack (Awan)	Vétolettte CityPod (Lepetit)
Tricycle avec cabine EEC	Mini-viture avec pédalier Tacka 5	Mini-viture Tazzy (BO remault)	Mini-viture Maveric (Swat)	Mini-viture Micro electric



Vélo à assistance électrique (VAE) Citane	Speedelec Medeo T10	Tandem Citane	Tricycle Diamus	Vélo allongé (long tail) Respire
Vélo pliant Brompton	Vélo pliant électrique Tern	Triporteur Douze Cycles	Triporteur Nihola	Triporteur pour enfants Cruke kids
Triporteur familial Wello family-up	Vélo poussette Wike Salamander	Rickshaw Amsterdamer	Vélo taxi 8 enfants Go-Las	France quadricycle Rosalie
Vélo modulaire Add bike	Vélo modulaire Cigogne cycle	Caddy Donkey	Remorque autotractée Tourenvélo	Porte-palette pour vélo BicyLift trailer

Il existe une variété impressionnante de vélos "augmentés" et de petits véhicules électriques qui roulent déjà, ou en expérimentation ou en cours de conception

## 4) DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DEMULTIPLIES POUR DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES ET LES MODES DE TRANSPORTS RESPONSABLES

### A) TRANSPORT SCOLAIRE A VELO DEPUIS UN QUARTIER « PRIORITAIRE », LA POURSUITE D'UNE EXPERIMENTATION REUSSIE

Le groupe scolaire Rosa Parks située à proximité d'un quartier politique de la ville (QPV) est desservi par un programme unique au Teil permettant à un enfant sur cinq d'aller à l'école en vélo.

Entre 35 et 40 écoliers habitant dans les quartiers de La Violette et de Frayol bénéficient matin et soir de ce service financé par la Commune et opéré par ActiviTeil.

Qu'ils soient en vélo individuel ou en vélo cargo pour les plus jeunes, les enfants apprécient cette activité physique et ce moment convivial.

Les parents aussi y voient un avantage au niveau logistique pour l'organisation de leur journée et observent aussi la responsabilisation des enfants sur la route. Leur autonomisation est le signe du développement de la pratique du vélo et de son ancrage progressif dans le quotidien.

Une équipe salariée est formée pour accompagner des élèves à l'école Rosa Parks. Ce projet a comme

objectif de moyen à long termes d'être déployé à d'autres établissements scolaires primaires du Teil, notamment vivant dans le quartier du Teillaret.

Dans une perspective de pérennisation des services, la Commune est en réflexion sur la tarification et le modèle de fonctionnement.

Il s'agit d'enclencher le report modal du véhicule individuel vers le vélo pour les trajets domicile-

école.

L'enquête menée auprès de plus de 40 familles ayant des enfants inscrits à Rosa Parks a permis de montrer<sup>12</sup>:

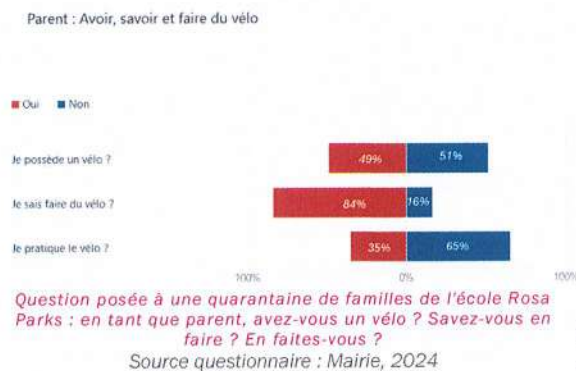
- Aller à pied à l'école est le quotidien de plus d'un quart des enfants<sup>13</sup> ;
- Aller en voiture à l'école est le quotidien de plus de deux tiers des enfants<sup>14</sup> ;
- Aller à vélo à l'école est le quotidien de près d'un enfant sur 5<sup>15</sup> ;

<sup>12</sup> Enquête portant sur un échantillon d'une quarantaine de familles sans prétention de représentativité.

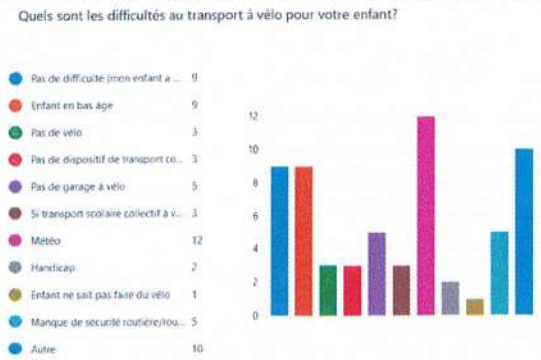
<sup>13</sup> 28% déclarent aller chaque jour ou presque à l'école à pied

<sup>14</sup> 67% déclarent aller chaque ou presque à l'école en voiture

<sup>15</sup> 19% déclarent aller chaque jour ou presque à vélo



- La grande majorité des parents déclare accompagner leurs enfants matin et soir à l'école tous les jours ou presque et plus de la moitié vont au travail<sup>16</sup> ;
- Près de la moitié des enfants des familles interrogées reviennent manger au domicile le midi<sup>17</sup> ;
- Sur une échelle de 1 (faible) à 10 (élevée), la satisfaction des déplacements domicile-école est en moyenne auto-évaluée à près de 6. Et 60% des personnes enquêtées ont donné une note égale ou supérieure à 6 ;
- Toutes les personnes enquêtées sont au courant du dispositif de transport scolaire encadré à vélo et une personne sur sept en bénéficie<sup>18</sup> ;
- La première raison de l'utilisation du transport scolaire encadré est l'avantage logistique obtenue pour les familles ;
- Près d'un répondant sur deux affirme ne pas connaître l'existence d'un espace de maintenance et réparation<sup>19</sup>.



Une des question posée sur les difficultés de faire pratiquer le vélo son enfant pour aller à l'école. Les aléas imposés par la météo sont arrivés en tête des difficultés mises en avant.  
 Source questionnaire : Mairie, 2024

## B) UNE MAISON DU VELO POUR ENCOURAGER A LA PRATIQUE CYCLISTE ET DEVELOPPER LE CYCLOTOURISME

La commune du Teil participe à un programme global de 36 mois, débuté en avril 2024 et financé par l'ADEME et par le Certificat d'économie d'énergie (CEE). Ce programme a pour but de permettre de mener des études de faisabilité mais aussi de développer des services à la population, de permettre la création d'un lieu ressource pour les usagers, et de proposer des animations et sensibilisation sur la mobilité durable.






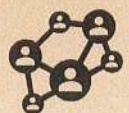
Existant depuis plus de deux ans, l'atelier du vélo est un espace dédié aux cycles (collecte, entretien, réparation et vente de vélos reconditionnés) et de promotion de l'économie circulaire. L'atelier, opéré par ActiviTeil, s'agrandit et se transforme en une Maison du Vélo pour la rentrée scolaire 2025. Vitrine des mobilités douces, la maison sera un lieu ressource ouvert à toutes et tous, qui proposera deux types de services :

- Service 1 : Située dans un lieu central (à proximité immédiate de la nouvelle Voie Verte), la maison sera un lieu de ressources et d'informations sur l'ensemble des sujets liés aux mobilités douces des usagers (infos mobilités, sentiers vélos pour les balades, sécurité, carte « ma ville à vélo »...). Elle sera co-animée par la Commune et sera ouverte aux autres collectivités et acteurs, tels que l'office de tourisme, souhaitant proposer des actions en lien avec le cycle.

<sup>16</sup> Respectivement 88% et 53%  
<sup>17</sup> 47%  
<sup>18</sup> 14%  
<sup>19</sup> 47%

- **Service 2** (porté par ActiviTeil) : Pour simplifier l'accès au vélo en termes d'équipement initial et d'entretien, la maison du vélo proposera :
  - Des prêts ou locations longue durée de vélo (principalement à destination des publics à faible revenu) ;
  - Une station d'autoentretien ;
  - Des ateliers pour apprendre à réaliser soi-même le petit entretien (gonflage, réparation, frein) ;
  - Recyclage et revente de vélos à prix réduit ;
  - Des services d'entretien courant, marquage vélo, réparation, vente de pièces et consommables ;
  - La mise à disposition de véhicules innovants dans le cadre du partenariat avec la Fabrique des Mobilités (FabMob et son programme VELI) ;
  - Services aux professionnels (*entretien de flotte*), service de livraison à vélo.
  - Un service de location de vélos et vélos à assistance électrique aux cyclotouristes (géré par ActiviTeil ou par une entreprise privée)

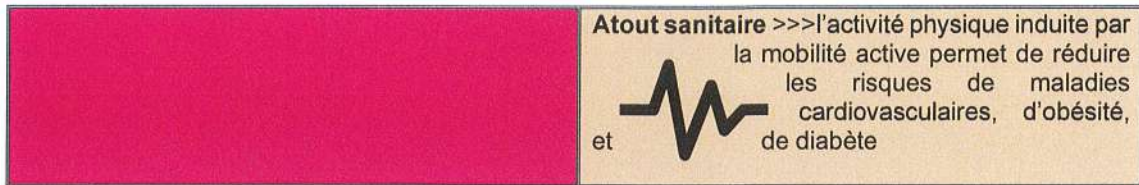
La Maison du Vélo sera donc un lieu central autant pour les cyclistes en itinérance que pour les familles teilloises voulant profiter d'un après-midi pour louer des vélos et faire une balade de quelques kilomètres, ou que les Teillois utilisant le vélo au quotidien. La cogestion de cet espace est en cours de réflexion entre ActiviTeil, Mobilité 07-26 et l'Office du Tourisme mais aussi potentiellement des bénévoles.

Freins à la pratique du vélo	Les atouts de la pratique du vélo
<p><b>Frein psychologique</b> &gt;&gt;&gt; Rouler à vélo peut être une source de craintes lorsque les aménagements cyclables ne sont pas sécurisés (routes et pistes mais aussi stationnements vélo)<sup>20</sup></p> 	<p><b>Atout environnemental</b> &gt;&gt;&gt; Réduire les externalités négatives liées au trafic motorisé : bruit, pollution de l'air et dépendance aux ressources naturelles ; augmenter la part du vélo pour améliorer la convivialité des villes.</p> 
<p><b>Frein financier</b> &gt;&gt;&gt; Le vélo est un moyen de transport économique mais pour les plus modestes, le coût d'achat et d'entretien d'un vélo de bonne qualité ou d'un vélo à assistance électrique (VAE) peut constituer une barrière <sup>21</sup></p> 	<p><b>Atout économique</b> &gt;&gt;&gt; Diminuer le budget transport des ménages et à terme à réduire les dépenses publiques liées aux infrastructures nécessaires aux voitures + permettre une insertion vers l'emploi en apportant une solution efficace pour les déplacements domicile-travail.</p> 
<p><b>Frein social</b> &gt;&gt;&gt; La voiture reste un objet de valorisation sociale important et le vélo peut perçu comme « mode de déplacement subi »<sup>22</sup></p> 	<p><b>Atout social</b> &gt;&gt;&gt; Favoriser la mobilité et l'inclusion des populations afin de renforcer l'autonomie et l'émancipation des personnes.</p> 

<sup>20</sup> Club des villes et territoires cyclables et marchables (2022), Développer le vélo dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), Les dossiers du club.

<sup>21</sup> *idem*

<sup>22</sup> *Idem*



### C) L'ECOLE, AMBASSADRICE DU VELO AUPRES DE LA JEUNE GENERATION : « SAVOIR ROULER A VELO »

Grâce aux éducateurs sportifs communaux, les écoliers bénéficient d'une formation entre septembre et les vacances de la Toussaint de huit séances pour toutes les classes (du CP au CM2) ainsi que de deux sorties à la demi-journée dans l'année. Il s'agit là d'une volonté forte de l'équipe municipale : que chaque enfant scolarisé sache pratiquer le vélo et soit à l'aise dans ses déplacements dans la ville, dès le plus jeune âge.

En parallèle du « Savoir Rouler à Vélo », l'Ecole municipale des sports (EMAPS) propose aux enfants en bas âge six séances découverte du vélo et de la trottinette (dès 3 ans) les mercredis après-midi.

### D) LE VELO COMME OUTIL D'EMANCIPATION : « TOUS EN SELLE » ET « VELO-EGAUX »

La formation à la pratique du vélo pour les adultes permet de retrouver confiance, d'apprendre ou réapprendre à faire du vélo en sécurité et d'utiliser le vélo pour les déplacements quotidiens.

En 3 ans, plus d'une trentaine de personnes en a bénéficié (des femmes dans la grande majorité) dont les trois quarts sont capables par la suite de faire du vélo en autonomie.

Une consolidation post-formation est en place grâce à des balades proposées plusieurs fois par an ainsi que la mise en place de visites d'employeurs à vélo.



Ce service est à destination des personnes en insertion habitant un quartier Politique de la ville (QPV), et ces acquis permettent d'assurer des futurs déplacements entre domicile et travail quand les personnes ne possèdent pas de voiture. Ces ateliers sont mis en place par Mobilité 07/26, une plateforme mobilité ardéchoise dont le siège se situe au Teil.

Cette dernière travaille également sur « Vélo-Egaulx », un appel à projets lancé par la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Débutant en octobre 2024, ce programme a pour objectif de favoriser l'accès au vélo pour toutes et tous. Il propose des solutions à un public précaire, dans le cadre de l'économie circulaire et solidaire.

Cela se décline en un parcours individualisé complet avec un diagnostic des besoins et des acquis et en offrant des modules d'apprentissage du vélo, de mécanique et la possibilité d'acquisition d'un vélo par les bénéficiaires. Ce programme se terminera à l'été 2026.

Contact : [at.velo07@mobilité07-26.fr](mailto:at.velo07@mobilité07-26.fr)

Plus d'informations sur le site internet : <https://veloegaulx.fr/>

## E) UNE POLITIQUE CONDUITE EN CONCERTATION AVEC LES HABITANTES ET HABITANTS

La commune souhaite encourager l'appropriation des enjeux de mobilité et de la culture vélo par les habitants. Il s'agit d'associer les acteurs vélo à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des usages du vélo.

Grâce aux concertations menées en 2023 et aux retours des habitants via l'équipe de médiation, trois besoins principaux ont été dégagés :

- Sécuriser les déplacements et le stationnement en mode doux/actifs lors des déplacements du quotidien ;
- Disposer d'équipements à coûts réduits/adaptés aux faibles revenus ;
- Être accompagné pour l'apprentissage ou des pratiques sécurisées et collectives pour passer à l'acte de rouler en situation sur la route

### I. LA MISE EN PLACE D'UN INTERLOCUTEUR CITOYEN : LE COMITE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE

Les choses commencent à changer et les réflexes pour les déplacements au quotidien se meuvent petit à petit vers des modalités plus sobres comme le vélo.

En atteste l'explosion des ventes de vélos et VAE depuis les années 2010 en France. Près de 16 millions de vélos ont été achetés depuis 2017. Il se vend plus de vélos neufs que de voitures neuves (2,7 millions contre 1,6 en 2021 en France).

Seuls une très faible part des déplacements domicile-travail, 5%, sont effectués en modes actifs (marche, vélo, trottinette, etc)<sup>23</sup>. Pourtant, plus d'un quart des actifs (28%) travaillent dans leur commune de résidence au Teil<sup>24</sup>.

Pour impulser ce mouvement de changements des pratiques et de prise de conscience individuelle, la Commune accompagne la création d'un collectif des usagers et usagères du vélo pour les habitants et les agents de la commune.

La commune fédérera ce premier cercle d'usagers et s'appuiera sur des acteurs relais pour qu'ils identifient des ambassadeurs du vélo (clubs sportif, associations de loisirs, employeurs, club des aînés...) qui seront associés à la définition des actions et à leur mise en œuvre.

Réuni une première fois en novembre 2024, ce collectif sera l'espace privilégié pour associer les différents publics dans le projet global de la ville. Il assurera la liaison avec la commune grâce à la connaissance et l'expérience de ses membres cyclistes sur des sujets tels que la qualité du réseau et les conditions de déplacement à vélo. Il permettra de discuter des solutions envisageables et de leurs incidences sur les autres usages de l'espace public.

Il sera le relais pour aider dans la mise en œuvre de la politique de la collectivité (clubs sportifs, associations de loisirs, employeurs, club des aînés) et sera impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des usages du vélo. Les volontaires seront consultés en amont des projets d'aménagements. L'objectif serait aussi de construire une gouvernance participative, en fédérant le cercle des pionniers à travers un comité de suivi citoyen pour qu'ils identifient à leur tour. Des sujets comme celui du besoin de stationnements pour les vélos ont déjà pu être travaillés en concertation avec les habitant.es et associations.

<sup>23</sup> Données 2023 sur et par la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

<sup>24</sup> Portrait de Territoires, INSEE, 2021.

## II. ENCOURAGEMENT DES AGENTS DE LA COMMUNE, COMMERÇANTS, ENTREPRISES ET HABITANTS

A destination des entreprises et associations du territoire : des actions promotionnelles de déplacement du quotidien à vélo seront co-construites avec les acteurs, telles que « Je vais à ..... à vélo », déclinées sur les clubs sportifs et de loisirs, les entreprises. (« Je vais au judo à vélo », « je vais chez mon boulanger à vélo »...). Ces semaines des mobilités douces permettront d'enclencher progressivement des changements de pratiques.

A long terme, une discussion sur la mise en place d'un forfait mobilité pour les agents de la commune sera engagée avec les représentants du personnel.

## 5) COMMUNICATION ET EVENEMENTS

Pour ancrer les modes doux dans les usages, et en plus des services nouveaux et d'un réaménagement de la voirie, la collectivité se doit d'encourager un changement de comportements au-delà des pionniers du vélo. Il s'agira de faire émerger des pratiques en multipliant les animations et événements autour du vélo et de la mobilité active et douce.

### A) DIFFUSION DE L'INFORMATION : LES DIFFERENTS CANAUX DE COMMUNICATION

L'existence des services, ainsi que la diffusion de l'information sur la culture du vélo est une clef de la réussite du projet de la ville. Les habitants pourront ainsi connaître les services existants et ceux à venir. Ils auront l'occasion de bénéficier et/ou de contribuer au développement des mobilités douces sur le territoire local.

En effet, démocratiser l'usage du vélo dans la Commune du Teil nécessite que ses citoyens soient informés des possibilités cyclables du territoire, concertés pour les aménagements en cours de projet, accompagnés par la mise en place de nouveaux services, et incités à choisir ce mode de transport.

La communication représente donc un enjeu majeur dans une mise en œuvre efficace et dans l'engagement des citoyens dans cette démarche.

Ainsi, il s'agira de rendre visible les pratiques cyclables sur le territoire en :

- Publiant régulièrement des informations à propos du vélo à l'aide des moyens de communication existants (réseaux sociaux, site internet, journaux locaux, presse communale, radio...) pour initier une culture vélo auprès de la population ;
- Menant des campagnes avec des cartes isochrones pour promouvoir les trajets courts (à distribuer notamment dans les réunions de quartier) : « Le Teil à Vélo » ;
- Informant régulièrement la population sur les nouvelles réalisations cyclables : une bonne communication autour des nouveaux services et aménagements donnera envie aux citoyens de les tester.



Un clip vidéo a d'ailleurs été réalisé. Dans le cadre d'un concours sur la promotion de la transition et de la solidarité, est présenté le service de transport scolaire à vélo proposé par ActiviTeil avec les images du documentariste Christian Tran.

Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=BxKfBL1F80I>

## B) LE VELO AU CŒUR DE L'ANIMATION LOCALE

Des actions festives en lien avec les événements nationaux autour du vélo, ainsi que des semaines à thème seront proposées. Il s'agira aussi de réussir à mobiliser les jeunes, les personnes en situation de précarité, les aînés, les scolarisés et les actifs et de s'appuyer notamment sur la semaine européenne du vélo (en septembre) ou le mois de mai dans le cadre du dispositif de « *Mai à vélo* » pour organiser des événements et défis.

- « Fête du vélo » : Diffusion de documentaire/film en lien avec les modes de déplacements doux/le vélo suivi d'un débat (*La Roue libre* en mai 2024), Vélo-parade dans la ville avec accessoirisation des vélos pour les rendre festifs puis après-midi avec ateliers (mobilité, réparation, vente de vélo d'occasion, course de draisienne...);
- Participation à la fête de la ViaRhôna : dès que le Teil sera relié à la ViaRhona, une balade à vélo sera organisée du Teil à Rochemaure. Le trajet de 6km permettra de faire découvrir le vélo et montrera qu'il est possible de rejoindre une voie verte en « peu de temps ». Des déplacements en vélo seront aussi organisés pour accéder à des événements divers ;
- Semaine à vélo à thème avec des défis : « Je vais au cinéma à vélo » ou « Tous et toutes à l'école à vélo » ;
- Balades à vélo pour les habitants QPV.

Lors de ces actions, les habitants curieux pourront essayer les véhicules innovants mis à la disposition. Déjà près de 40 personnes ont pu essayer le vélo « Urbaner » et faire part de leur remarques sur le confort, la maniabilité et l'esthétisme.

D'autres idées sont en cours de réflexion et de conception : des sorties organisées à vélo ; la mise en place d'un pédibus ; l'organisation d'une véloparade aussi appelée « vélorution », etc.

## Synthèse des évènements fin 2024/Début 2025

Quand	Quoi	Où
Début décembre 2024	« La déviation est à nous » : fête de la déviation avec boissons chaudes	Sur la déviation avant son ouverture
Printemps 2025 (à l'ouverture de la déviation)	« La ville est à nous » : parade à vélo ou en roulettes de la ville	En centre-ville
Avril 2025	Essai des véhicules innovants	Allée Paul Avon et boulodrome
Du 19 au 23 Mai 2025	Challenge « Cette semaine, tous au travail à vélo »	Ville de Le Teil
Juin 2025	Fête de la Voie Verte	
Semaine européenne de la mobilité de septembre	Balade à vélo jusqu'à la fête de la ViaRhona	

## 6) LES AIDES A DISPOSITION POUR S'ÉQUIPER

	Combien/quoi	Pour qui	Plus d'info
Soutien à l'achat d'un vélo classique	150 € max	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou en situation de handicap	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17058">https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17058</a>
Soutien à l'achat vélo à assistance électrique (VAE) <sup>25</sup>	400€ max	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17058">https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17058</a>
Prime à l'achat d'un VAE	200 € max	1500 vélos à assistance électrique (coûtant 3000€ max et acheté chez un vélociste ardéchois) subventionnés par le département de l'Ardèche (dès avril 2024 et jusqu'à quota épuisé)	<a href="https://www.ardèche.fr/2084-vaе.htm">https://www.ardèche.fr/2084-vaе.htm</a>
Prime à la conversion un VAE contre un vieux véhicule motorisé	3000€	Revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou situation de handicap	<a href="https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-conversion">https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-conversion</a>
Bonus vélo	De 150 € à 2000 €	Personne ayant un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 15 400 €	<a href="https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique#">https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique#</a>
Forfait mobilité durable pour aller au travail	Max 800 €/an (employeur privé)		<a href="https://entreprendre.service-">https://entreprendre.service-</a>

<sup>25</sup> Ces aides prennent fin en février 2025.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le 22 JAN. 2025

S<sup>2</sup>LOW

ID : 007-210703195-20250120-DELIB2025\_012-DE

(indemnité kilométrique)	Max 200 €/an (employeur public)		<a href="https://public.fr/vosdroits/F33808">public.fr/vosdroits/F33808</a>
Leasing social de véhicule électrique pendant 3 ans	Coût 100€/mois		<a href="https://www.ecologie.gouv.fr/mon-leasing-electrique">https://www.ecologie.gouv.fr/mon-leasing-electrique</a>
Bonus véhicule électrique	Max 4000 € (selon revenu fiscal)		<a href="https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-automobile">https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-automobile</a>
Vélo reconditionné gratuit	Vélo reconditionné	Tous les nouveaux salariés d'ActiviTeil	Voir le service mobilité d'ActiviTeil



 Le Teil